

Technicien(ne) supérieur(e) en méthode et exploitation logistique

Introduction

Boostez votre carrière en logistique avec un poste stratégique où optimisation et innovation sont au cœur de vos missions. En tant que Technicien(ne) supérieur(e) en méthode et exploitation logistique vous serez responsable de la planification des ressources, de la supervision des opérations et de l'amélioration continue des processus. En alliant expertise technique et management, vous garantirez la conformité aux normes de sécurité, qualité et hygiène, tout en contribuant activement à la responsabilité sociétale de l'entreprise. Si vous êtes prêt(e) à relever des défis, optimiser les performances et jouer un rôle clé dans le succès logistique, cette formation est faite pour vous !

Missions principales

- Dimensionner et planifier les moyens humains et matériels

- Organiser et superviser les opérations et analyser les performances de ses équipes, élaborer et exploiter des indicateurs logistiques pour suivi de l'activité
- Manager les opérateurs logistiques
- Identifier et analyser les dysfonctionnements et les dérives de l'exploitation logistique
- Elaborer et mettre en œuvre des solutions opérationnelles pour traiter les non conformités et les situations à risques
- Optimiser le fonctionnement de l'activité du site logistique
- Réaliser et augmenter une étude de fiabilité technique et économique des solutions logistiques
- Définir et formaliser un plan d'action pour déployer la solution retenue
- Elaborer, communiquer et veiller au respect des procédures de travail
- Aménager les zones logistiques et implanter les produits en fonction des contraintes physiques et règlementaires
- Assurer le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de la qualité
- Concourir à la mise en œuvre et assurer le respect de la politique de responsabilité sociétale de l'entreprise et des règles du développement durable et participe à l'insertion de ses collaborateurs en situation de handicap

Référence : RNCP 37277 enregistré le 08/03/2023

Durée : 24 mois

Niveau : BAC+2

Tarifs : selon la grille France Compétences

Mise à jour le : 30 juillet 2026

Lieu : ORDIA 69 rue Jeanne d'Arc, 97420 LE PORT

Certificateur

Ministre du Travail – Délégation Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP)

Modalités de recrutement

- Examen du dossier de candidature : Lettre de motivation, CV, copie de diplôme, relevés de notes, CNI.
- Test d'entrée.
- Entretien de motivation.

Durée et modalités de formation

Le calendrier de formation prévoit environ 714 heures (196 en apprentissage) sur 24 mois, à raison d'un jour de formation par semaine (plus 1 vendredi par mois pour les apprentis)La formation est accessible en alternance par le biais :

- du Contrat de Professionnalisation,
- du Contrat d'apprentissage,
- de la PRO A (ex Période de Professionnalisation),
- des contrats PEC et autres contrats aidés,
- il est également possible pour les personnes déjà salariées ou certains demandeurs d'emploi d'avoir recours à la voie du CPF, du CPF de transition (ex CIF) ou du Plan de Formation de l'entreprise,
- de financements publics (Services publics de l'Emploi, Région etc.) ou par les fonds propres del'apprenant.

Le début de la formation se fait en fonction du planning d'entrée en formation d'ORDIA

Lieu et accessibilité

- Inter : ORDIA, 69 rue Jeanne d'Arc, 97420 LE PORT
  Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), pour tout autre handicap, nous contacter pour mise en place des moyens de compensation. Les services proposés sont accessibles à tous sous couvert :

– que l'information soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation

– que les moyens de compensation n'appartenant pas au centre puissent effectivement être mis en place (interface de communication…)

– que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.

Référent handicap et personnel sensibilisé

Compétences professionnelles

Le Titre Professionnel Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthode et Exploitation Logistique se compose de 2 activités types, chaque activité comportant les Compétences Professionnelles (CP) nécessaires à la réalisation de l'activité.

Activité type 1 : Piloter les activités du site logistique

- CP 1 : Organiser et réguler les activités logistiques du site
- CP 2 : Manager les équipes opérationnelles du site
- CP 3 : Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques
- CP 4 : Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais

Activité type 2 : Elaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais

- CP 5 : Effectuer une étude de fiabilité technique et économique d'un projet logistique
- CP 6 : Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique
- CP 7 : Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits
- CP 8 : Elaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques

Objectifs

Le titre professionnel est une certification professionnelle délivrée par le Ministère chargé de

l’Emploi.
L’objectif est de le valider car ce dernier atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l’exercice d’activités professionnelles qualifiées.

Méthodes mobilisées

Formation en alternance et pédagogie active.

Modalités d'évaluation

Le Titre Professionnel Technicien(ne) en Logistique d’Entreposage est délivré au candidat qui a satisfait aux évaluations suivantes :

- L’épreuve de synthèse sous forme de mise en situation professionnelle (Etude de cas de 4h30)
- L’entretien technique en présence d’un jury de professionnels (1h)
- L’entretien final avec le jury de professionnels (30 min)

Validation par blocs de compétences

À chacune des « activités-types » citées ci-dessus correspond un Certificat de Compétences Professionnelles. Ce CCP peut faire l’objet d’une validation intermédiaire, et permet une acquisition progressive du titre complet. De plus, si le jury décide de ne pas attribuer le Titre au candidat, il peut décider de valider un ou plusieurs CCP qui compose(nt) ce titre. Le candidat dispose alors d’un an à partir de la date d’obtention d’un CCP pour valider le(s) CCP qui lui manque(nt) et ainsi valider son Titre Professionnel. Après un an, il devra de nouveau suivre une formation préparant à ce Titre. Un livret de certification qui enregistre progressivement les CCP acquis est alors remis au candidat, jusqu’à l’obtention du parchemin prouvant l’obtention du Titre Professionnel de Technicien(ne) en Logistique d’Entreposage.